

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 29 Novembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Alain DESGRE à Jean-Jacques MARTEIL
Maryvonne LE GAL à Joël DANIEL
Estelle MORIO à Bernard BASTIER

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	22 Novembre 2022
Date de l'affichage	23 Novembre 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2022 113 Avenant n°2 à la convention PLU avec Lorient Agglomération

Rapporteur : G. Thiery

Par délibération du 27 mars 2018, la Ville de Guidel a confié la révision générale de son PLU aux services de Lorient Agglomération par une convention qui s'achève le 31/03/2021.

Elle couvre les missions suivantes :

- Conduite de l'opération
- Coordination d'ensemble
- Étude d'urbanisme et rédaction du diagnostic de la commune
- Préparation du dossier de PLU
- Soutien aux réunions publiques

Un premier avenant a été validé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 30/03/2021, pour 80 jours de travail de l'agent catégorie A, sur une durée de 18 mois.

À ce jour, la procédure de révision générale n'est pas encore achevée.

Il convient donc, afin de poursuivre le travail avec Lorient Agglomération et mener à bien la révision générale du PLU, de signer un avenant n°2 à cette convention.

Le nombre de jours prévu pour l'achèvement de la mission est cette fois de 40 (cat.A) et de 10 (cat. B). La durée de l'avenant porte sur 18 mois.

La mission de Lorient Agglomération est rémunérée sur une base annuelle de :

- 40 jours d'agent de catégorie A à 241,48 €/ jour = 9 659,20 €

- 10 jours d'agent de catégorie B à 184,99 €/ jour = 1 849,90 €

Soit un total de 11 509,10 € (voir le détail du calcul dans l'article 9 de la convention).

Le Conseil Municipal est invité à valider ce projet d'avenant n°2 à la convention PLU avec Lorient Agglomération pour la poursuite de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Guidel, et à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le projet d'avenant n° 2 à la convention PLU avec Lorient Agglomération ;

VU l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 09 novembre 2022 ;

VALIDE le projet d'avenant n°2 à la convention PLU avec Lorient Agglomération pour la poursuite de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Guidel ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 30 Novembre 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

